

PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 3 JUILLET 2017

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 juillet 2017 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sont présents les Conseillers(ère) Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du maire Martin Saindon.
Absent : Le Conseiller Tommy Lacoste.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

2.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

3.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-07-03/106

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017**

2017-07-03/107

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 juin 2017.

5.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

2017-07-03/108

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de juin et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

PROCÈS VERBAUX

6.0 RAPPORTS

6.1 Comité externe :

MRC de Coaticook :

- 1) Rapport du maire Martin Saindon
 - Actibus, transport circuit urbain ;

Régie des déchets :

- 1) Rapport de la Conseillère Françoise Bouchard
 - Plusieurs personnes ont visité le site de la régie le 7 juin dernier ;

Régie des incendies :

- 1) Rapport du Conseiller Mario Tremblay
 - 488 visites préventives ont été effectuées par les pompiers. Camion à échelle : décision à venir ;

Sûreté du Québec :

- 1) Rapport du maire Martin Saindon.

6.2 Services internes :

- 1) CLD : Prochaine rencontre prévue en automne.
- 2) Aqueduc :
 - Bris sur la rue St-Alexandre.
- 3) Coop de solidarité :
 - Restaurant fonctionne bien.
 - Dépanneur en attente

6.3 Suivi des dossiers et rapport du directeur général :

- 1) Suivi piscine municipale.
- 2) Asphalté chemin Chamberlain.
- 3) Contrat évaluateur Cadrin pour 9 ans et rôle en ligne.
- 4) Rapport de la réunion du 22 juin des directeurs à la MRC.
- 5) Projet de loi 122 adopté.

6.4 Rapport du maire :

- 1) Rapport sur le Colloque des mini-maisons en juin.

6.5 Rapport du comité consultatif d'urbanisme :

Aucun CCU.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre Paquette résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 7041 à 7086 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 188 848.53 \$.

PROCÈS-VERBAUX

7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.2.1 COMITÉ DES LOISIRS DE STANHOPE

M. Teddy Chiasson, Président du Comité des loisirs de Stanhope propose quelques scénarios au conseil municipal;

Les membres du conseil sont ouverts à discuter de l'achat d'une petite partie du terrain appartenant au Comité des loisirs de Stanhope pour la somme d'un dollar et de s'entendre avec la Ville de Coaticook pour la construction d'un parc ;

Une rencontre est prévue avec le directeur général de la municipalité, des représentants du Comité des loisirs de Stanhope, l'agente de loisir de la MRC de Coaticook ainsi que le directeur général de la Ville de Coaticook afin de concilier le tout et l'établissement d'un projet commun pour les jeunes.

Un compte-rendu et une proposition seront déposés aux membres du conseil lors de la prochaine réunion au mois d'août.

7.2.2 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2017-06-05/98 ET NOUVELLE OFFRE DE SERVICES D'INGÉNIERIE

2017-07-03/110

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu le 14 juin dernier, à laquelle les promoteurs et les membres du conseil étaient présents afin de discuter à qui revient la charge des services d'ingénierie et des travaux pour la future conduite d'égout qui devra se rendre au nouveau développement ;

CONSIDÉRANT la nouvelle offre de services d'Avizo (no. INF-1220-1A17) pour les plans et devis et l'étude environnementale au coût de 2 850\$, puisque la surveillance de chantier a été retirée de l'offre à la demande du conseil ;

CONSIDÉRANT que les travaux pour la conduite d'égout pourraient se chiffrer entre 15 000\$ et 20 000\$;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité :

- a. D'abroger la résolution numéro 2017-06-05/98;
- b. D'accepter de payer pour les services d'Avizo selon leur offre de services au montant de 2 850\$;
- c. D'accepter de payer les travaux à venir estimés entre 15 000\$ et 20 000\$ pour la conduite d'égout;
- d. Que ces dépenses soient payées à même le surplus affecté à l'égout.

7.2.3 PROMOTION DES ESTRIENNES POUR INITIER UNE NOUVELLE ÉQUITÉ SOCIALE

Après lecture de la demande reçue dans la correspondance du 15 juin dernier, il est résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

PROCÈS VERBAUX

7.2.4 RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE MADA

2017-07-03/111

CONSIDÉRANT que la municipalité de Dixville a une politique familiale et amie des aînés et que le volet MADA prend fin en 2018 ;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance « municipalité amie des aînés », en plus d'aider à la visibilité positive de la municipalité, donne un accès privilégié à certains programmes, comme le PIQM-MADA, mais aide aussi les organismes qui eux aussi demandent parfois des sommes à des programmes pour les aînés ;

CONSIDÉRANT qu'une demande collective faite par la MRC pour les municipalités participantes est ce qui est le plus avantageux en terme de financement ;

CONSIDÉRANT que l'élu responsable du dossier aînés est Monsieur Pierre Paquette, désigné par la résolution 2011-03-2/77;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de confirmer la participation de la municipalité de Dixville à la demande collective pour le « *programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés* » et que les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Coaticook.

7.2.5 POLITIQUE FAMILIALE

2017-07-03/112

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de verser, selon la politique familiale :

La somme de 100 \$ à Lise Bender et Mikaël Rose pour leur 1^{er} enfant bébé Marie Lou.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE CHEMIN LESSARD

2017-07-03/113

CONSIDÉRANT que les travaux de rechargement de gravier sur le chemin Lessard sont terminés ;

CONSIDÉRANT la subvention du PIIRL pour 75% les travaux ;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'attester que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Lessard dont la gestion incombe à la municipalité, de confirmer que le dossier de vérification a été constitué et de transmettre les documents au Ministère (MTMDET) afin d'obtenir le versement de la subvention.

PROCÈS-VERBAUX

8.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 28 JUIN 2017

Le directeur général dépose le rapport financier au 28 juin 2017 aux membres du conseil.

8.3 AUTORISATION POUR AFFICHER UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO – RECHARGEMENT DE GRAVIER DU CHEMIN PARKER

2017-07-03/114

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général à lancer un appel d'offres sur le SEAO pour recueillir des soumissions pour le projet de rechargement de gravier du chemin Parker.

8.4 ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ARCHITECTURALE ET HISTORIQUE DE DIXVILLE HOME

L'étude de caractérisation architecturale du noyau villageois débutera bientôt. Une première rencontre avec la firme mandatée pour l'étude sera tenue le 17 juillet prochain en présence de la Conseillère Françoise Bouchard, des citoyens M. Réal Ouimet, Mme Marthe Lessard, M. Anthony Laroche, M. Alain Leclerc ainsi que Mme Sylvie Masse de la MRC de Coaticook ;

8.5 CARACTÉRISATION DES PAYSAGES

Une présentation du projet de mise en valeur des paysages a été faite par le directeur général aux membres du conseil.

La démarche est régionale et payée par l'entente culture MRC. Elle débutera en septembre par des ateliers dont les citoyens pourront participer. Mme Sylvie Masse de la MRC de Coaticook chapeautera le projet.

8.6 RÉFLEXION POUR UN INCITATIF FINANCIER RÉGIONAL

2017-07-03/115

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a adopté à l'automne 2016 un plan de marketing territorial qui vise à promouvoir la région de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook propose aux municipalités locales de réfléchir à la possibilité de se doter d'un incitatif pour l'ensemble du territoire, afin d'avoir un meilleur impact au niveau de la promotion de la région;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Dixville a déjà travaillé sur un incitatif financier pour les habitations durables avec son programme « Dixville Habitation Durable »;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Dixville ne croit pas qu'un incitatif financier soit si déterminant pour le futur acheteur dans son choix d'emplacement pour se construire;

PROCÈS VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville ne voie pas l'intérêt de former un comité pour réfléchir à un incitatif financier régional et que la municipalité désire continuer d'être indépendante dans sa politique d'accueil.

8.7 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE 9 NOVEMBRE 2017 - EXTRAIT DE L'ÉTAT

2017-07-03/116

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité :

- a. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2017 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.
- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2016 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2017 aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

8.8 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE 9 NOVEMBRE 2017 – AUTORISATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2017-07-03/117

Attendu que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Attendu que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

PROCÈS-VERBAUX



Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité :

- a. D'autoriser le secrétaire-trésorier ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Dixville, le montant des taxes dues, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi le 9 novembre 2017 ;
- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer, au nom de la Municipalité de Dixville, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser le secrétaire-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2017, et ce sujet à la vente à l'enchère.

9.0 AVIS DE MOTION

Aucun.

10. ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 190-17 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE BASSIN DE TAXATION RELATIF À L'EMPRUNT POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Reporté à la prochaine séance du conseil.

11.0 AFFAIRES NOUVELLES

11.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES IMPAYÉES 2016

Le directeur général dépose la liste des taxes impayées au conseil pour les comptes passés dus de 2016.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

PROCÈS VERBAUX



2017-07-03/118

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20h45.

Secrétaire-trésorier

Maire

Je, Martin Saindon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.